

Arrêté proclamant élue conseillère nationale, Mme Francine John-Calame

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil national, par suite de la démission de M. Fernand Cuche;

vu les résultats de l'élection du Conseil national du 19 octobre 2003;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

sur la proposition de sa présidente,

arrête:

Article premier Mme Francine John-Calame, première suppléante de la liste No 35 Les Verts Ecologie et Liberté, à laquelle appartient le siège vacant, est proclamée élue conseillère nationale.

Art. 2 ¹La chancellerie d'Etat est chargée de l'exécution du présent arrêté.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 4 mai 2005

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
S. PERRINJAQUET

Le chancelier,
J.-M. REBER